CAPPR
Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche

Éclairer les décisions,
renforcer le développement

STATISTIQUES COMMERCIALES DE LA CÔTE D'IVOIRE

SÉRIE SUR LE PROFIL COMMERCIAL DES PAYS AFRICAINS



No. CAPPR-2026-003-FR

11 novembre 2026

ATTRIBUTION

Le 11 novembre 2026 Département de l'Analyse Économique et Financière

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

Les Études du Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) sont des analyses approfondies qui offrent un contexte historique, économique et statistique avec des références et des renseignements à jour. Le CAPPR traite souvent des questions avant même qu'elles ne deviennent d'actualité. Les analyses sont préparées de façon objective et impartiale par le département de recherche, révisées par un ou plusieurs experts externes, et validées par le comité scientifique du CAPPR.

© Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche, Porto-Novo, République du Bénin, 2026

Statistiques Commerciales de la Côte d'Ivoire

Publication No. CAPPR-2026-003-FR.

Cette publication est également disponible en anglais.

Introduction

En 2025, la valeur du commerce de marchandises de la Côte d'Ivoire – soit la somme des exportations et des importations – a atteint 47,2 milliards de dollars américains. Les exportations ont augmenté de 35,0 % pour atteindre 27,7 milliards de dollars américains, et les importations ont augmenté de 13,6 % pour se chiffrer à 19,6 milliards de dollars américains. L'excédent commercial s'est ainsi accru pour atteindre 8,1 milliards de dollars américains, contre 3,3 milliards en 2024.

Les exportations représentaient 58,6 % de la valeur totale du commerce en 2025, soit une hausse de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2024, alors que les importations en représentaient 41,4 %.

En 2025, la Suisse et les Pays-Bas ont absorbé ensemble 28,8 % des exportations de la Côte d'Ivoire, et les trois principales catégories de produits exportés (cacao et ses préparations; pierres et métaux précieux, bijouterie; caoutchouc et ouvrages en caoutchouc) en ont représenté 72,5 %.

Du côté des importations, la Chine et le Nigéria ont fourni ensemble 29,2 % des achats de la Côte d'Ivoire en 2025, et les trois principales catégories de produits importés (combustibles et huiles minéraux; machines et appareils mécaniques; véhicules automobiles et autres véhicules terrestres) ont représenté 40,1 % de la valeur des importations.

Le présent document résume d'abord les principaux accords commerciaux préférentiels de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde. Il présente ensuite l'évolution du commerce de marchandises du pays de 2018 à 2025, puis la répartition des exportations et des importations selon les principaux pays partenaires et les principales catégories de produits en 2025.

1. Principaux accords commerciaux entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde

L'accès de la Côte d'Ivoire aux marchés étrangers repose, comme pour la plupart des pays africains, sur trois grands types d'arrangements commerciaux : les régimes de préférences unilatérales accordés par des pays développés et émergents, les arrangements commerciaux avec l'Union européenne (UE) ainsi que les accords régionaux et continentaux auxquels le pays participe. Ces arrangements réduisent ou éliminent les droits de douane sur une partie des exportations du pays et structurent son intégration régionale. La suite de cette section présente les principales caractéristiques de chacun de ces arrangements.

a. Préférences commerciales unilatérales

À titre de pays en développement, le pays peut bénéficier, selon les critères d'admissibilité propres à chaque régime et en plus des arrangements avec l'UE présentés à la section suivante, des systèmes de préférences généralisées (SPG) de plusieurs pays développés et émergents, notamment :

- le Canada, avec le Tarif de préférence général (TPG), instauré en 1974;
- le Royaume-Uni, avec le *Developing Countries Trading Scheme* (DCTS), en vigueur depuis le 19 juin 2023;
- le Japon (depuis 1971), la Suisse (depuis 1972) et la Norvège (depuis 1971);
- l'Australie et la Nouvelle-Zélande;
- la Türkiye (depuis 2002) et l'Union économique eurasiatique.

Aux États-Unis, le programme de SPG, en place depuis 1976, a expiré le 31 décembre 2020. L'accès préférentiel des pays d'Afrique subsaharienne admissibles en vertu de l'*African Growth and Opportunity Act* (AGOA), adoptée en 2000, dépend pour sa part d'examens annuels d'admissibilité et du renouvellement de cette loi par le Congrès.

b. Relations commerciales avec l'Union européenne

Le pays est membre de l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP). Les relations de ce groupe avec l'UE ont été encadrées successivement par les conventions de Lomé (1975-2000), dont la quatrième a été signée en 1989, puis par l'Accord de Cotonou, signé à Cotonou (Bénin) le 23 juin 2000 et entré en vigueur en 2003. L'Accord de Samoa, signé le 15 novembre 2023, lui a succédé et s'applique à titre provisoire depuis le 1er janvier 2024. Les préférences commerciales non réciproques prévues par ce cadre ont pris fin le 31 décembre 2007 : depuis le 1er janvier 2008, les exportations des pays de ce groupe entrent sur le marché de l'UE en vertu d'accords de partenariat économique (APE) ou du système de préférences généralisées (SPG) de l'UE.

Le pays exporte vers l'UE dans le cadre de l'accord de partenariat économique (APE) d'étape conclu avec l'UE, appliqué à titre provisoire depuis le 3 septembre 2016, qui prévoit un accès préférentiel au marché de l'UE en contrepartie d'une ouverture progressive et partielle du marché du pays aux produits européens. L'APE régional entre l'UE et l'Afrique de l'Ouest, dont les négociations ont été conclues en 2014, n'est pas entré en vigueur.

c. Accords régionaux et sous-régionaux

i. Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a été créée par le Traité de Lagos du 28 mai 1975. Le pays en est l'un des membres fondateurs. Le traité révisé de la CEDEAO a été signé à Cotonou le 24 juillet 1993. Dans le cadre du Schéma de libéralisation des échanges de la CEDEAO (SLEC), les produits originaires des États membres peuvent en principe circuler en franchise de droits de douane dans la communauté, et un tarif extérieur commun (TEC) s'applique depuis le 1er janvier 2015 aux importations en provenance de l'extérieur de la région. Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO a pris effet en janvier 2025.

ii. Union économique et monétaire ouest-africaine

L'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont le pays est également membre, a été créée par le Traité de Dakar du 10 janvier 1994. Ses huit États membres (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal et Togo) partagent une monnaie commune, le franc CFA, et forment une union douanière dotée d'un tarif extérieur commun en vigueur depuis le 1er janvier 2000.

d. Zone de libre-échange continentale africaine

L'*Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine* (ZLECAf), signé à Kigali le 21 mars 2018, est entré en vigueur le 30 mai 2019, et les échanges commerciaux en vertu de l'Accord ont officiellement commencé le 1er janvier 2021. L'Accord prévoit l'élimination progressive des droits de douane sur 90 % des lignes tarifaires entre les États parties. Le pays est signataire de l'Accord.

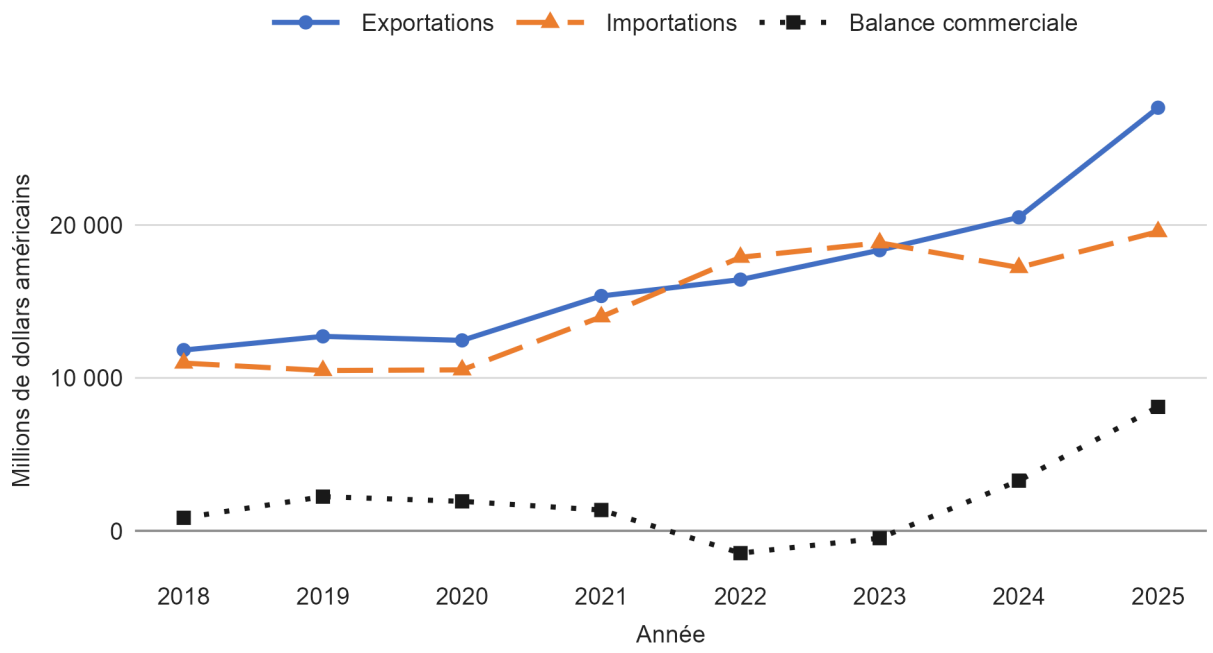
2. Commerce de marchandises entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde

En 2025, le commerce de marchandises de la Côte d'Ivoire avec le reste du monde a totalisé 47,2 milliards de dollars américains. Les faits saillants sont les suivants :

- Les exportations se sont établies à 27,7 milliards de dollars américains, en hausse de 35,0 % par rapport à 2024.
- Les importations se sont établies à 19,6 milliards de dollars américains, en hausse de 13,6 % par rapport à 2024.
- L'excédent commercial s'est établi à 8,1 milliards de dollars américains, contre 3,3 milliards en 2024.

La figure 1 présente l'évolution des exportations, des importations et de la balance commerciale du pays de 2018 à 2025.

Figure 1 – Commerce de marchandises de la Côte d'Ivoire, 2018-2025 (millions de dollars américains)



Note : La balance commerciale correspond à la différence entre les exportations et les importations; une valeur négative indique un déficit commercial.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Côte d'Ivoire, chapitres du SH 2017, 2018-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

3. Part de la valeur totale du commerce de la Côte d'Ivoire

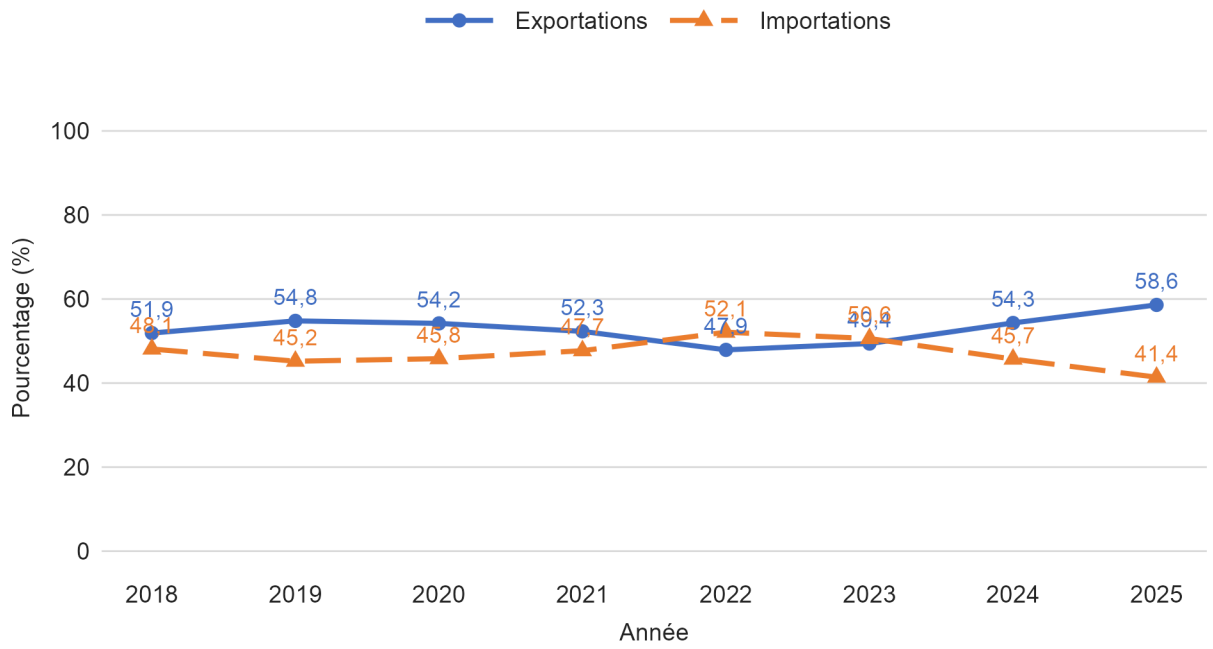
Les faits saillants sont les suivants :

- En 2025, les exportations représentaient 58,6 % de la valeur totale du commerce de marchandises de la Côte d'Ivoire, en hausse de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2024 (54,3 %).

- Les importations en représentaient 41,4 %, en baisse de 4,3 points de pourcentage par rapport à 2024 (45,7 %).

La figure 2 illustre l'évolution de ces parts de 2018 à 2025.

Figure 2 – Part des exportations et des importations dans la valeur totale du commerce de marchandises de la Côte d'Ivoire, 2018-2025 (%)



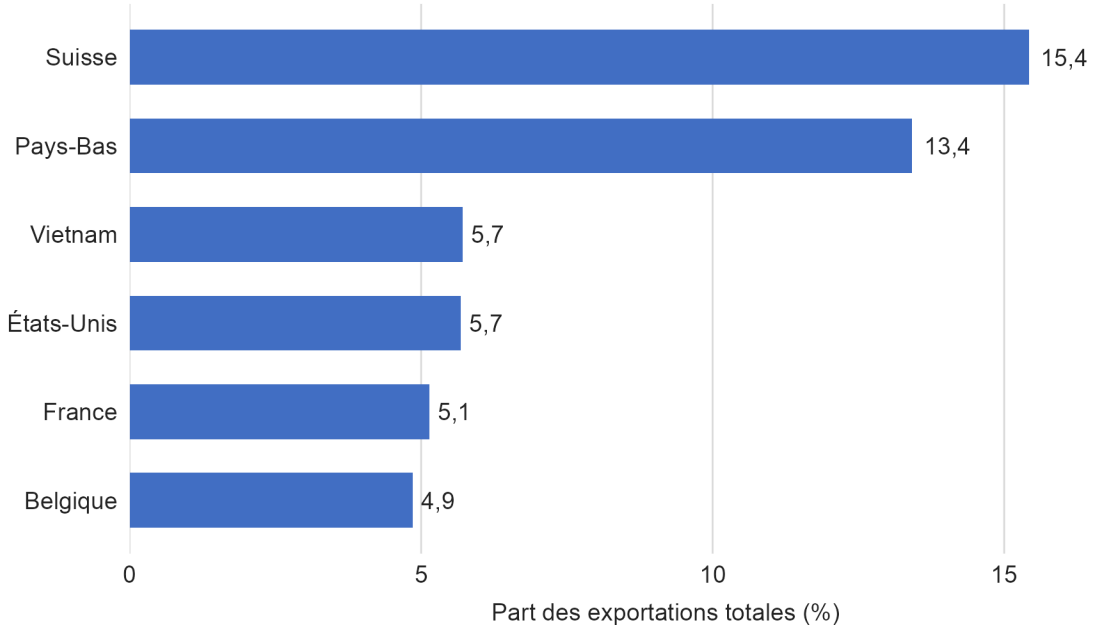
Note : La valeur totale du commerce correspond à la somme des exportations et des importations.
Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Côte d'Ivoire, chapitres du SH 2017, 2018-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

4. Destinations des exportations de marchandises par pays

En 2025, les six principales destinations des exportations de marchandises de la Côte d'Ivoire ont absorbé ensemble 50,2 % des exportations totales du pays (figure 3). Ces destinations étaient les suivantes :

- la Suisse : 4,3 milliards de dollars américains (15,4 % des exportations totales);
- les Pays-Bas : 3,7 milliards de dollars américains (13,4 %);
- le Vietnam : 1,6 milliard de dollars américains (5,7 %);
- les États-Unis : 1,6 milliard de dollars américains (5,7 %);
- la France : 1,4 milliard de dollars américains (5,1 %);
- la Belgique : 1,3 milliard de dollars américains (4,9 %).

Figure 3 – Six principales destinations des exportations de marchandises de la Côte d'Ivoire, 2025 (% des exportations totales)



Note : Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des exportations de la Côte d'Ivoire. Le classement exclut les partenaires non précisés ou non géographiques, qui représentaient 0,1 % du total.

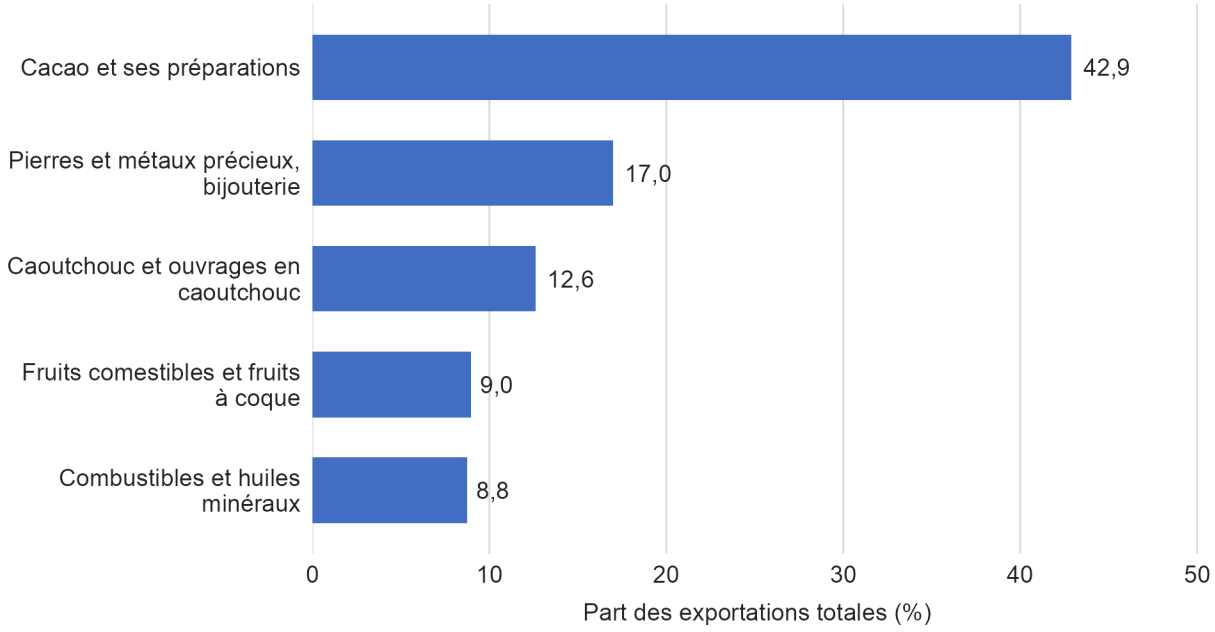
Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Côte d'Ivoire, chapitres du SH 2017, 2018-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

5. Exportations ayant la plus forte valeur par catégorie de produits

Les produits sont regroupés ici selon les chapitres du Système harmonisé (SH), la nomenclature internationale qui classe les marchandises en 97 grandes catégories. En 2025, les cinq chapitres ayant la plus forte valeur à l'exportation représentaient ensemble 90,2 % des exportations totales de la Côte d'Ivoire (figure 4). Il s'agissait des chapitres suivants :

- cacao et ses préparations (chapitre 18) : 11,9 milliards de dollars américains (42,9 % des exportations totales);
- pierres et métaux précieux, bijouterie (chapitre 71) : 4,7 milliards de dollars américains (17,0 %);
- caoutchouc et ouvrages en caoutchouc (chapitre 40) : 3,5 milliards de dollars américains (12,6 %);
- fruits comestibles et fruits à coque (chapitre 08) : 2,5 milliards de dollars américains (9,0 %);
- combustibles et huiles minéraux (chapitre 27) : 2,4 milliards de dollars américains (8,8 %).

Figure 4 – Exportations de la Côte d'Ivoire ayant la plus forte valeur par chapitre du Système harmonisé, 2025 (% des exportations totales)



Note : Les produits sont regroupés par chapitre du Système harmonisé (SH 2017); les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des exportations de la Côte d'Ivoire.

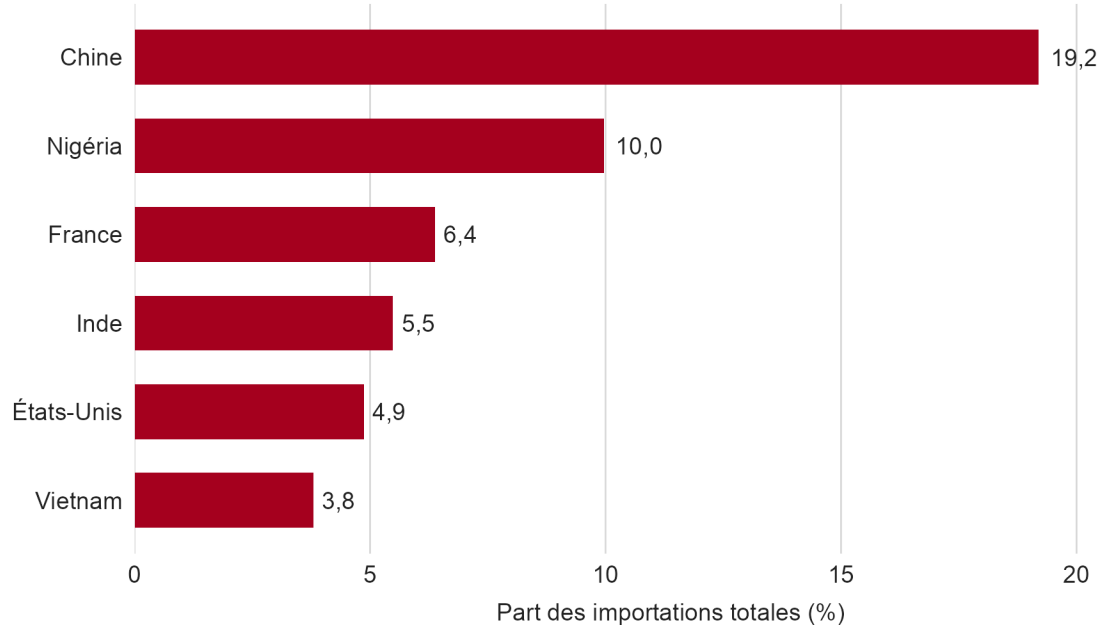
Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Côte d'Ivoire, chapitres du SH 2017, 2018-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

6. Sources des importations de marchandises par pays

En 2025, les six principaux fournisseurs de la Côte d'Ivoire représentaient ensemble 49,7 % des importations de marchandises du pays (figure 5). Il s'agissait des partenaires suivants :

- la Chine : 3,8 milliards de dollars américains (19,2 % des importations totales);
- le Nigéria : 1,9 milliard de dollars américains (10,0 %);
- la France : 1,2 milliard de dollars américains (6,4 %);
- l'Inde : 1,1 milliard de dollars américains (5,5 %);
- les États-Unis : 951,7 millions de dollars américains (4,9 %);
- le Vietnam : 742,1 millions de dollars américains (3,8 %).

Figure 5 – Six principales sources des importations de marchandises de la Côte d'Ivoire, 2025 (% des importations totales)



Note : Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des importations de la Côte d'Ivoire. Le classement exclut les partenaires non précisés ou non géographiques, qui représentaient 2,3 % du total.

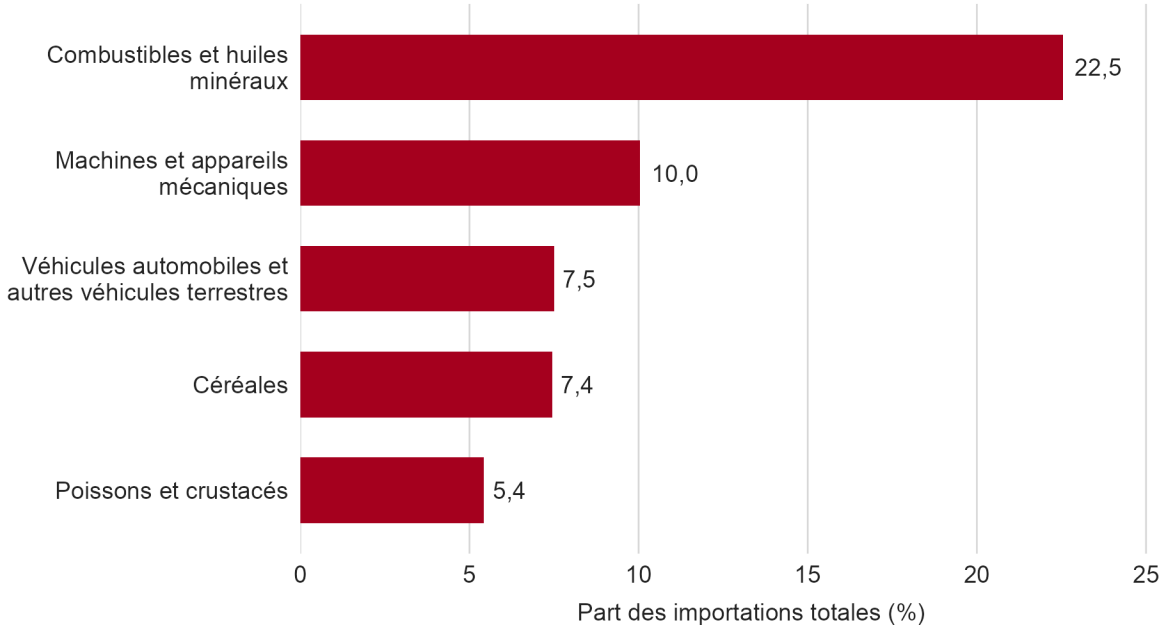
Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Côte d'Ivoire, chapitres du SH 2017, 2018-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

7. Importations ayant la plus forte valeur par catégorie de produits

En 2025, les cinq chapitres du SH ayant la plus forte valeur à l'importation représentaient ensemble 52,9 % des importations totales de la Côte d'Ivoire (figure 6). Il s'agissait des chapitres suivants :

- combustibles et huiles minéraux (chapitre 27) : 4,4 milliards de dollars américains (22,5 % des importations totales);
- machines et appareils mécaniques (chapitre 84) : 2,0 milliards de dollars américains (10,0 %);
- véhicules automobiles et autres véhicules terrestres (chapitre 87) : 1,5 milliard de dollars américains (7,5 %);
- céréales (chapitre 10) : 1,5 milliard de dollars américains (7,4 %);
- poissons et crustacés (chapitre 03) : 1,1 milliard de dollars américains (5,4 %).

Figure 6 – Importations de la Côte d'Ivoire ayant la plus forte valeur par chapitre du Système harmonisé, 2025 (% des importations totales)



Note : Les produits sont regroupés par chapitre du Système harmonisé (SH 2017); les parts sont calculées par rapport à la valeur totale des importations de la Côte d'Ivoire.

Source : Figure préparée par Centre d'Analyse des Politiques Publiques et de Recherche (CAPPR) à partir de données tirées de Banque mondiale, « Données commerciales brutes – Côte d'Ivoire, chapitres du SH 2017, 2018-2025 », World Integrated Trade Solution (WITS), base de données, consultée le 8 novembre 2026.

Note méthodologique

Les données proviennent des déclarations de la Côte d'Ivoire à la base de données Comtrade de l'Organisation des Nations Unies (UN Comtrade) et ont été extraites au moyen de l'outil World Integrated Trade Solution (WITS) de la Banque mondiale le 8 novembre 2026. Les valeurs sont exprimées en dollars américains courants, et les produits sont regroupés par chapitre (code à deux chiffres) du Système harmonisé, version 2017.

Les parts sont calculées par rapport à la valeur totale du commerce du pays avec le monde (total « World »). Les données déclarées par un pays peuvent différer des données correspondantes déclarées par ses partenaires (statistiques miroirs) et ne couvrent pas le commerce transfrontalier informel.